



# GRAND TRAIL du CANIGÓ 2019

63 km 800 / 3600m D+  
samedi 06 juillet 2019 - départ 6 h

Fiche d'inscription à nous retourner **avant le 31 mai 2019** accompagnée du paiement (chèque ou virement) à : « Courir et découvrir » - 72 avenue Balcon du Canigou - 66240 Saint-Estève

Nom : ..... Prénom : .....  
Date de naissance : ..... Age (20 ans minimum) : .....  
Nationalité : ..... Sexe : F M  
Adresse : .....  
CP : ..... Ville : .....  
Tél : ..... Taille tee-shirt : S... M...L...XL  
Email : .....@.....

### Pour participer, il est impératif :

- de justifier d'une licence « Athlétisme Compétition » ou « Pass' Running » délivrées par la Fédération Française d'Athlétisme (en expédiant sa photocopie).

ou

- de fournir un certificat médical qui respecte le texte « non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition » (datant de moins d'un an au 06/07/2019).

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance MAIF n°2567130P

Assurance Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'inscription est fixée à 64 € et comprend :

- Petit-déjeuner du samedi matin à partir de 4h30
- Grand Trail du Canigó avec 4 ravitaillements complets

Si vous arrivez le vendredi, nous vous proposons pour 18 € de plus le dîner et l'emplacement pour la tente.

Si vous souhaitez rester le samedi soir, nous vous proposons pour 5 € de plus l'emplacement pour la tente et le petit déjeuner du dimanche matin.

	Tarif	Accompagnateur
Inscription Grand Trail du Canigo	64 €	
Option 1 : arrivée vendredi (dîner et camping) + 18 €	.....	.....
Option 2 : nuit du samedi et petit déj dimanche + 5 €	.....	.....
<b>TOTAL (coureur + accompagnateur(s)) :</b>	.....	
<b>Réglé par chèque n° ..... ou par virement bancaire le .....</b>		

### Annulation par lettre ou par mail :

- avant le 31 mars 2019 : remboursement intégral
- entre le 31 mars et le 31 mai 2019 : 30 € restent acquis à l'organisation
- après le 31 mai 2019 : aucun remboursement ne pourra être réalisé

### Divers

- L'organisation se donne le droit de modifier le parcours et / ou le règlement.
- Les bénéfices seront reversés à des associations œuvrant pour la socialisation des personnes en situation de handicap mental.

Je certifie avoir lu et accepte le règlement ci joint.

Date.....Signature.....